



## droit de visite d'une tante

Par **laure13**, le **28/12/2009** à **21:56**

Bonjour,

Mon frère vit à Cuba pour raison professionnelle depuis septembre 2008. En mai 2009, son épouse a mis au monde mon petit neveu. Pour l'instant, ils sont mariés et bénéficient d'une autorité parentale conjointe. Mon frère ne rentre en France que deux fois par an et ma belle soeur oscille entre Cuba et un coquet appartement à 7 kilomètres de mon domicile.

Cependant, après des années de jalousie, elle ne m'adresse plus la parole depuis le 26 mai: date de mon mariage avec un homme d'une autre religion.

Alors elle m'interdit de voir mon seul et unique neveu. Mon frère, désespéré de la situation, n'arrive pas à la raisonner. Ma belle soeur empêche toute possibilité à mes parents de faire le lien entre mon neveu et moi.

Je suis donc exclue de sa vie.

Existe-t-il un recours légal pour faire jouer l'autorité parentale de mon frère qui lui souhaite de tout coeur que je puisse faire partie de la vie de son fils?

Je vous remercie par avance.